

Programme de français

Seconde & première générales et technologiques

Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019

NOR : MENE1901575A - Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 –

Annexe 1 - [Programme de français de seconde générale et technologique](#)

Annexe 2 - [Programme de français de première des voies générale et technologique](#)

Préambule commun aux deux niveaux

Le programme de français de seconde poursuit des objectifs d’instruction et d’éducation répondant aux finalités de l’enseignement du français dans l’ensemble du cursus scolaire des élèves : la constitution d’une culture personnelle, la consolidation de leurs compétences fondamentales d’expression écrite et orale, de lecture et d’interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l’enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d’expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d’exercices variés de lecture, d’écriture et d’expression orale ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d’apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir et sur la société. Cela passe par l’acquisition de connaissances solides dans la discipline, notamment dans les domaines de l’analyse littéraire et de l’histoire littéraire ;
- structurer cette culture en faisant droit à la sensibilité et à la créativité des élèves dans l’approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à la dimension historique qui permet de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l’appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d’analyse et d’interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l’esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l’écrit comme à l’oral, mais aussi d’analyser les stratégies argumentatives des discours lus ou entendus ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d’information et de documentation, en coopération avec le professeur documentaliste.